

CITĒ

EDUCATIVE

LA REVUE DE L'AGEEFEP



POLITIQUE SUR LA FORMATION CONTINUE
RENAISSANCE
OU MORT TRANQUILLE
de l'éducation
des adultes?

NÉGOCIEZ VOTRE PLAN DE COURS!

Pour éviter les malentendus, négociez votre plan de cours au début de chaque trimestre. Le plan de cours, c'est une sorte de contrat que concluent les étudiant-e-s et le chargé-e de cours.

Un plan de cours adéquat comporte quatre clauses principales :

Entente intervenue entre les étudiant-e-s et le chargé-e de cours.

1) LES OBJECTIFS DU COURS :

Nous avons pris connaissance des objectifs généraux et particuliers de ce cours, nous savons comment ce cours s'insère dans le programme d'étude et de quelle façon nous pourrions utiliser les connaissances acquises.

2) LA DESCRIPTION DU CONTENU :

Après discussion, nous avons constaté que le contenu prévu est fidèle aux objectifs, qu'il est suffisamment précis et structuré et assez large pour englober les principaux problèmes inhérents au champ d'étude. Enfin, il est convenablement réparti sur le trimestre.

3) L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE :

Après discussion, nous avons convenu des moyens d'enseignement qui seront mis en œuvre: laboratoires, discussions, travaux en équipe, cours magistraux, exercices individuels. De plus, les sources documentaires nécessaires sont clairement indiquées.

4) L'ÉVALUATION :

Nous avons convenu que l'évaluation portera sur: des travaux, des exposés en classe, des examens périodiques, la participation aux cours. Nous avons convenu des critères de l'évaluation et sommes confiants qu'ils permettront de mesurer si nous avons atteint les objectifs du cours. Enfin, nous avons précisé les dates d'examens et de remise des travaux.



**NÉGOCIER SON PLAN DE COURS,
C'EST PRENDRE EN MAIN SA FORMATION !**

«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, *Apprendre à être*

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.

Directeur

Robert Martin

Rédacteur en chef

Claude Garon

**Direction artistique,
graphisme et mise en pages**

Signal création publicitaire

Administrateur

Denis Sylvain

Impression

Imprimerie Transcontinental

Publicité

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Envois de publication canadienne — contrat

de vente no 0535680

Les auteur-e-s des articles publiés dans *Cité éducative* conservent l'entière responsabilité de leurs opinions. L'édition générale, les titres et les sous-titres, les bas de vignettes et le choix des illustrations sont de la rédaction. Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction

Robert Martin, président

Denis Sylvain, secrétaire général

Normand Bélisle, vice-président
aux affaires académiques

Ange Langlois, vice-président à l'organisation
et à la vie associative

Laurent Spiriti, vice-président
aux Services aux étudiants

Secrétariat

Louise Daigneault

Adresse postale :

C.P. 6128,
Succ. Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Tél. : (514) 842-3678

1-800-563-3678

Télécopieur :

(514) 842-5896



Sommaire

Éditorial : Une politique imparfaite vaut mieux que nulle politique	5
La politique sur la formation continue : renaissance ou mort tranquille de l'éducation des adultes?	6
Dans le fatras des réformes gouvernementales, la part congrue pour la formation continue?	8
Rivalités interministérielles et manque de volonté politique	10
Ça ne s'annonce guère mieux pour l'université	11
Naviguer à vue dans le brouillard	12
Net resserrement de la politique d'évaluation	13
L'utilité du Certificat en santé mentale : grande est la détresse psychologique	15
L'histoire du SCCUM ou 20 ans de lutte contre la précarité	16
Hors campus : la FEP n'a pas encore fait son nid	18
SAE : L'AGEEFEP a sondé ses membres	19
L'étudiant averti	20
L'AGEEFEP en bref	22

On s'appelle et on
Brunante !

Bière

2.50\$

LA BRUNANTE

Resto Bar

3200, rue Jean-Brillant, local 2326

Une politique imparfaite vaut mieux que nulle politique



Les textes publiés dans les pages qui suivent le laissent clairement entendre : si les deux projets gouvernementaux de Politique sur la formation continue et de Politique sur les universités étaient adoptés tels que libellés dans les documents de consultation divulgués le printemps dernier, ils seraient loin de répondre à toutes les attentes du monde de la formation continue, de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente. Ces politiques fussent-elles imparfaites, il faut malgré tout souhaiter que l'État les adopte.

L'un des grands reproches que font les observateurs à l'égard des deux politiques tient à leur manque de fil conducteur, de vision. Depuis au moins trois décennies, l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a constitué un foyer majeur de réflexion sur l'éducation en général et l'éducation des adultes en particulier. Le projet de l'UNESCO est ambitieux, c'est le moins qu'on puisse dire, car il consiste à faire de l'«éducation tout au long de la vie» la pierre d'assise d'une société plus égalitaire, plus harmonieuse et plus pacifique, où chaque être humain aurait la possibilité de se réaliser tout en contribuant à la construction de la cité. Savoir, savoir-faire, savoir-être et savoir vivre avec les autres constituent les axes majeurs de ce programme d'éducation. Pour illustrer l'ampleur du défi, notons simplement que l'Organisation promeut depuis l'an dernier l'idée que chaque adulte sur la Terre consacre une heure par jour à parfaire sa formation. Utopie? Idéalisme? Bien sûr, mais comment peut-il y avoir éducation sans rêve pour la porter?

Ce rêve se heurte cependant à d'autres forces très puissantes qui agitent à peu près toutes les sociétés. Les mots clés sont ici «mondialisation, libé-

ration des forces du marché, croissance de la productivité, concurrence, pan-économisme et réduction du rôle de l'État»; si nos sociétés devaient un jour succomber complètement au charme de ces nouvelles sirènes du néo-libéralisme, il en résulterait forcément un appauvrissement des finalités de la vie humaine mais aussi la mise au ban économique de plus larges couches de la société. La situation présente dans le monde est bien assez tragique avec un milliard de personnes qui vivent avec moins de 1 \$ U.S. par jour.

À son échelle de pays développé, le Québec n'est pas exempt de problèmes avec ses quelque 800 000 personnes qui vivent de l'aide sociale, son presque million de gens incapables d'exercer pleinement leur citoyenneté faute d'une maîtrise suffisante de l'écriture et du calcul, ainsi que son 40 % de main-d'œuvre active privée de tout diplôme. L'évidence du lien entre pauvreté et sous-scolarisation est telle qu'on ne voit pas comment l'État pourrait avoir d'autre stratégie que de faciliter l'accès à l'éducation pour ceux et celles qui en ont été privés. L'acquisition d'une formation générale de base et d'une formation professionnelle significative requiert cependant du temps. Or, l'emprise accrue des ministères à vocation économique sur les programmes de formation des adultes, une tendance qui s'est amorcée au début des années quatre-vingt, a eu pour conséquence qu'à peu près tous les efforts se sont centrés sur les besoins de main-d'œuvre des entreprises et la volonté de l'État de dégraisser son budget d'aide sociale en retournant les prestataires le plus rapidement possible dans le marché du travail. Trop souvent, les programmes et stages de formation sont cependant trop pointus, peu substantiels, trop courts et trop orientés vers l'exécution d'une tâche

spécifique pour permettre à ceux et celles qui les suivent d'acquérir une formation qualifiante et d'échapper à la trappe de la pauvreté. La réaffirmation du rôle du ministère de l'Éducation dans la formation des adultes semble indispensable pour renverser cette tendance.

L'on doit également constater que les projets de politique sur la formation continue et sur l'université sont noyés dans une avalanche de réformes depuis la tenue des États généraux sur l'éducation. Amélioration des services à la petite enfance, déconfessionnalisation des commissions scolaires, refonte des programmes au secondaire, les chantiers ne manquent au MEQ, et l'éducation des adultes ne figure sans doute pas bien haut dans la liste des priorités.

Cela dit, ces deux projets de politique feront l'objet d'une consultation au cours de l'automne. Par sa participation à la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), l'AGEEFEP réclamera que ces politiques soient bonifiées et, plus important encore, qu'elles soient adoptées. Une politique pourra toujours servir de base de discussion et n'est-on pas plus près de la solution d'un problème lorsqu'on en parle que lorsque qu'on feint de l'ignorer? Un jour ou l'autre, il faudra bien en venir à ce que nous disait il y a plusieurs années M. Jean-Paul Lefebvre, un pionnier de l'éducation des adultes : «Si vous souhaitez faire œuvre utile, revendiquez que l'éducation des adultes devienne un droit». Pour l'heure, elle est trop souvent un privilège.

Le président,

Robert Martin

PROJET D'UNE POLITIQUE
DE LA FORMATION CONTINUERenaissance ou mort
tranquille de l'éducation
des adultes?

N.D.L.R. : Au cours de la dernière année, l'auteur a participé à une série de cinq séminaires que l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) a organisés pour scruter les enjeux du projet de la formation continue qui sera l'objet cet automne d'une consultation publique. Pour l'essentiel, les textes ci-dessous s'inspirent largement des travaux de l'ICEA; ils ne représentent cependant que le point de vue de l'auteur.

Claude Garon

Depuis de nombreuses années, le monde de l'éducation des adultes appelle de tous ses vœux une politique pour relancer un secteur considéré par plusieurs comme le parent pauvre de l'éducation. En dévoilant en juin dernier le document *Vers une politique de la formation continue*, la ministre de l'Éducation, M^{me} Pauline Marois aurait donc dû soulever une vague d'enthousiasme dans le monde de l'éducation des adultes. Ce ne fut pas le cas. Pour cause d'étroitesse de la vision, notamment, qui substitue au grand projet d'«éducation permanente» celui, plus étroit, de «formation continue». Pour cause aussi que même les bonnes intentions du projet, par exemple en reconnaissance des acquis ou en accueil, orientation et encadrement des étudiant-e-s, ne s'accompagnent d'aucun engagement financier. Pour cause enfin que ce projet s'inscrit dans une longue liste de mesures gouvernementales qui confinent les plus démunis à leur sort, au point où l'exercice de leurs droits de citoyens est mis en péril.

Vision étroite de l'éducation des adultes, disions-nous donc. Pour comprendre ce dont il s'agit, il faut rappeler que les penseurs de l'éducation permanente s'inspirent depuis près de trois décennies des réflexions de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO),

qui défend une vision humaniste de l'éducation fondée sur le développement intégral et continu de la personne, mais également sur la lutte aux inégalités sociales ainsi que la promotion de la paix et du plein exercice de la citoyenneté. Il y a un peu plus d'un an, l'UNESCO a réactualisé cette philosophie dans *L'éducation : un trésor est caché dedans*, un document aussi connu sous le nom de *Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle*. M. Jacques Delors, l'ancien président de la Communauté économique européenne, en était le président. On y lit notamment ceci : «Le concept d'éducation tout au long de la vie nous paraît devoir s'imposer, avec ses atouts de flexibilité, de diversité et d'accessibilité dans le temps et dans l'espace. C'est l'idée d'éducation permanente qui doit être à la fois repensée et élargie. Car, au-delà des nécessaires adaptations liées aux mutations de la vie professionnelle, elle doit être une construction continue de la personne humaine, de son savoir et de ses aptitudes, mais aussi de sa faculté de jugement et d'action. Elle doit lui permettre de prendre conscience d'elle-même et de son environnement et l'inviter à jouer un rôle social dans le travail et dans la cité.»

Officiellement, le Québec adhère à cette philosophie; en pratique, toutefois, c'est loin d'être le cas. Surtout depuis

une quinzaine d'années, on a assisté à une érosion du concept global d'éducation au profit d'une notion beaucoup plus étroite de formation de la main-d'œuvre. Elle-même participante aux séminaires de l'ICEA, M^{me} Marie Rolland, conseillère en formation au cégep André-Laurandeau, a illustré ce glissement de vocation en rappelant les changements successifs du nom du service dont elle relève. Du «Service d'éducation des adultes», son collège est ainsi passé à un «Service de formation continue» puis, plus récemment, à un «Service aux entreprises»! Cela n'est pas que rhétorique, car cette dévolution s'est caractérisée par une diminution progressive des programmes subventionnés par le ministère de l'Éducation (MEQ) au profit des programmes autofinancés ou financés par d'autres ministères.

LE MEQ N'EST PAS
LE SEUL JOUEUR

Les statistiques contenues dans le document de consultation de la Ministre confirment d'ailleurs ce phénomène. Sur des dépenses estimées de 2,2 milliards de dollars qu'effectue annuellement le Québec en formation continue, le ministère de l'Éducation compte pour moins du tiers, soit 700 millions. Avec un budget évalué à 640 millions, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité (MES) constitue un acteur tout aussi important. Il en va de même des entreprises qui, en vertu de la *Loi sur le développement de la formation de la main-d'œuvre*, doivent consacrer 1 % de la masse salariale à la formation de leurs employé-e-s. Cette contribution est de l'ordre de 700 millions. Qui paie la note dicte forcément la politique (Voir *Manque de volonté politique et rivalités interministérielles*, p. 10).

Le ministère de l'Éducation se targue par ailleurs que 350 000 adultes québécois sont inscrits dans des activités de formation continue qu'il finance. Il omet cependant de préciser que ce nombre a décru de façon substantielle au cours des dernières années. Comparativement à 1991, on dénombrait aujourd'hui environ 35 000 adultes de moins en formation générale au secondaire, 40 000 en formation professionnelle et 21 000 à l'enseignement collégial. Il y a donc une contradiction flagrante entre la diminution de la participation des adultes au réseau de l'éducation et les besoins éducatifs de la population dans une société dite du savoir.

DES DÉFIS DE TAILLE, DES MESURES UTILES... MAIS PAS D'ARGENT

Le problème de l'analphabétisme illustre l'ampleur des défis à relever. Au Québec, plus de un million de personnes n'ont pas dépassé huit années d'études et beaucoup d'entre elles n'ont que de faibles capacités de lecture et de calcul, ce qui réduit singulièrement leur capacité de participer pleinement à la vie sociale. Or, on estime que tout au plus 2 % de ces personnes sont présentement engagées dans des activités d'alphabétisation; l'objectif défini dans le projet de politique est de doubler ce nombre pour le porter à 4 %. En chiffres absolus, cela peut sembler très modeste, mais, de l'aveu même des groupes populaires engagés en alphabétisation, il s'agit d'un défi colossal. Il est probable qu'il en est également ainsi dans les commissions scolaires, qui offrent elles aussi des activités d'alphabétisation. Ce secteur étant prioritaire aux yeux de la

Ministre — une priorité tout à fait justifiée au regard de l'équité sociale —, le monde de l'alpha peut au moins espérer de l'argent neuf, ce qui n'est pas nécessairement le cas des autres secteurs.

Corset budgétaire oblige, cette politique ne bénéficiera en effet d'aucun apport financier nouveau. La solution envisagée? «[...] reformuler les modalités du financement ministériel et du financement gouvernemental en fonction des priorités établies», lit-on dans le sibyllin document. Les adultes de l'université seraient d'ailleurs bien avisés d'avoir la chose à l'œil (Voir *Ça ne s'annonce guère mieux pour l'université*, p. 11).

Quoi qu'il en soit, la «reformulation» en question devra être substantielle, car les mesures envisagées — par ailleurs tout à fait pertinentes — requerront des ressources considérables. Ainsi en est-il de l'intention d'améliorer les services d'accueil, d'aide et d'orientation destinés aux adultes qui sont susceptibles d'avoir de la difficulté à s'y retrouver dans la panoplie des programmes et des lieux de formation. Pour que l'amélioration souhaitée ait quelque substance, encore faudra-t-il y affecter le personnel requis, ce qui coûtera évidemment cher. Le même écueil menace la volonté, sans cesse réitérée depuis les États généraux sur l'éducation, d'instaurer un système de reconnaissance des acquis expérimentiels. L'urgence en est ressentie dans de nombreux secteurs — réseaux de la formation de la main-d'œuvre, secondaire général et professionnel, cégeps —, où l'on ne reconnaît toujours qu'au compte-gouttes les connaissances acquises au fil des expériences. Les universités, elles, sont «invitées» à se doter d'une politique en la matière; l'incitation est ici si peu

pressante que, pour l'avenir prochain, il semble plus réaliste de prévoir le statu quo. Dans ce dossier comme dans bien d'autres, un hic : le financement. Rappelons simplement que les gouvernements provincial et fédéral ont consacré environ dix millions de dollars, entre 1985 et 1990, pour implanter un système de reconnaissance des acquis dans les cégeps. Quand ce fut à peu près réalisé et que le système eut prouvé son utilité, on le laissa à l'abandon, faute d'argent. Il n'en subsiste aujourd'hui que des lambeaux.

UN ENJEU : LA SOCIÉTÉ DUALE

Il y a quelques années, à l'occasion d'un colloque organisé par le défunt Institut québécois de recherche sur la culture, M. Guy Bourgeault, un expert réputé en éducation des adultes, affirmait : «Avec l'éducation permanente, nous définissons l'humanité de demain et nous faisons en sorte que tous et toutes soient de ce projet collectif.» Au regard de cet enjeu, le projet de Politique de la formation continue qui se trouve sur la table paraît d'une lamentable pauvreté. Inspiré par les objectifs budgétaires à courte vue du gouvernement du Québec — la lubie millénariste du déficit zéro —, exclusivement centré sur la vision utilitariste de la formation de la main-d'œuvre, il est de surcroît dénué de toute volonté de lutter contre la société duale dans laquelle nous sommes déjà enfermés. Ce qui n'a rien pour rassurer, c'est qu'on décèle des traces évidentes de cette résignation dans d'autres mesures gouvernementales récentes (Voir *La réforme de l'aide sociale et la régression des droits*, p. 8).

CEPSUM

Le centre sportif de l'Université de Montréal
2100, boul. Édouard-Montpetit
343-6150
www.sports.umontreal.ca

Entrez dans l'action cet automne

Composez le
343-6160
entre 12 h et 20 h

INSCRIVEZ-VOUS À L'UNE DES ACTIVITÉS :

Dès le 8 septembre
activités aquatiques et conditionnement physique
Dès le 9 septembre
arts martiaux, danse, activités sur glace et activités diverses
Dès le 11 septembre
ligues de basketball et de volleyball
Dès le 14 septembre
sports de raquette, ligue de hockey cosom
Dès le 15 septembre
ligue de hockey

Inscriptions sur place à compter du 16 septembre seulement.

SAC

Service des activités culturelles

Pavillon J.A.-DeSève
2332, boul. Édouard-Montpetit
bureau C-2524
343-6524
www.sac.umontreal.ca

La vie artistique du campus!

Près d'une centaine d'ateliers dans de nombreux champs : arts visuels, théâtre, photographie, musique, vidéo, danse et bien d'autres.

Inscriptions du 14 au 18 septembre
au 343-6524 ou sur place de 9 h30 à 20 h.

Les arts expérimentés de façon concrète : chœurs et ensembles musicaux, troupes de théâtre et de danse, laboratoires de photo et salle de montage vidéo.

Concerts, projections de films et productions théâtrales pendant toute l'année.



Université de Montréal
Services aux étudiants

Procurez-vous *Le Fureteur* pour connaître les programmations

Dans le fatras des réformes gouvernementales, la part congrue pour la formation continue?

Ventre affamé n'a pas d'oreilles, dit le dicton. Et faute d'écoute, il n'y a pas d'éducation. La trappe de la pauvreté constitue donc un obstacle difficilement surmontable au regard de l'éducation. Or, entre autres mesures gouvernementales, la réforme de l'aide sociale menée au cours de la dernière année ne s'attaque aucunement à ce problème; même qu'elle risque plutôt de l'aggraver, car elle marque un net recul des droits des plus démunis de la société. D'autres mesures gouvernementales, sans doute inspirées de bonnes intentions — notamment la loi du 1 %, la *Loi sur la qualification professionnelle et le Régime d'apprentissage* ainsi que la Politique de développement local et régional, —, contribuent mal ou trop peu à la mise en œuvre d'une véritable politique de la formation continue.

On l'a vu dans un texte précédent, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, avec un budget annuel de formation évalué à 670 millions de dollars, dépense presque autant que le ministère de l'Éducation en éducation des adultes. Cette somme est répartie entre divers programmes, mais il est connu qu'il manque de places en formation générale ainsi qu'en formation professionnelle et technique, des filières susceptibles

d'assurer la réinsertion dans le marché du travail. Ces formations comportent l'inconvénient de requérir beaucoup de temps alors que l'État a visiblement pour objectif de réduire le plus rapidement possible le nombre d'assistés sociaux, qui varie bon an mal an entre 700 000 et 800 000. Les programmes EXTRA et PAIE, qui permettent aux bénéficiaires de l'aide sociale d'effectuer des stages dans les organismes communautaires et les entreprises, répondent en principe à cet objectif de réinsertion sociale. Dans la réalité, toutefois, ces expériences de travail mènent souvent dans un cul-de-sac et elles sont trop souvent l'occasion de recourir à de la main-d'œuvre à bon marché. Une étude réalisée par la Ministère aurait d'ailleurs démontré que 51 % des entreprises auraient engagé du personnel permanent si elles n'avaient pu profiter du programme PAIE.

UNE DÉRIVE DANGEREUSE

Au regard du plein exercice de la citoyenneté et de l'égalité des chances — des valeurs fondamentales dans la philosophie de l'éducation des adultes —, la réforme de l'aide sociale adoptée le printemps dernier marque une dangereuse dérive en ce qu'elle introduit des pénalités financières qui forceront peu à peu les assistés sociaux à s'inscrire dans des parcours d'emploi; ce sera le cas pour les 18-24 ans à compter de l'an prochain.

Personne ne s'objectera évidemment à ce que l'État favorise la réinsertion sociale par le travail ou les études; là où il y a problème, c'est lorsque ceux-ci deviennent obligatoires sans offrir de garantie raisonnable de succès. Du point de vue des droits, cette réforme constitue un net recul par rapport à la loi de l'aide sociale adoptée en 1969, qui reposait sur le principe que toute personne,

indépendamment du motif, avait droit à l'aide sociale pour assumer ses besoins fondamentaux de logement, de nourriture, de vêtement, de soins dentaires et de diètes spéciales. L'État reconnaissait ainsi sa responsabilité à l'égard des personnes sans revenu.

Dans la nouvelle loi, l'aide devient conditionnelle et, dans ce sens, elle s'apparente davantage à la *Loi sur les mères nécessiteuses*, adoptée en 1937, qu'à la loi de 1969. La loi de 1937 était en effet très restrictive en ce qu'elle était destinée aux mères comptant au moins deux enfants de moins de 16 ans, dont le mari était absent depuis cinq ans ou hospitalisé depuis un an. Toute bénéficiaire devait être reconnue de «bonne réputation» et, pour s'assurer qu'il en soit ainsi, un notable devait endosser la prestation!

Avec quelques années de retard, le régime de l'aide sociale du Québec emprunte la philosophie de la frange la plus conservatrice qui domine ces années-ci la vie politique des États-Unis, une philosophie qui considère que les carences individuelles sont responsables de la pauvreté et que seules les lois du marché sont susceptibles de solutionner le problème. Dès lors, les personnes qui produisent et consomment peu deviennent des citoyens de seconde classe, corvéables à merci.

LA LOI DU 1 %

Parmi les mesures gouvernementales adoptées ces dernières années qui touchent directement la formation continue, on compte évidemment la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*, qui oblige tous les employeurs à consacrer 1 % de la masse salariale à la formation du personnel. Des sommes importantes sont en cause, de l'ordre de 800 millions de dollars par année. Il ne s'agit toutefois pas entière-

ment d'argent neuf, car bon nombre d'entreprises, notamment les plus grandes, offraient déjà des programmes de formation.

La Loi est trop récente pour qu'il soit possible d'en dresser le bilan. Sa pertinence semble évidente quand on sait que 40 % des travailleurs du Québec n'ont aucun diplôme et que seule la création d'une culture de la formation continue permettra de relever les défis de la société du savoir. Cela dit, les observateurs décèlent un certain nombre de failles, notamment le fait que les travailleurs et les travailleuses les plus qualifiés bénéficient des formations les plus qualifiantes. On observe également que moins de 15 % des formations offertes en entreprise mènent à une reconnaissance officielle — ce qui pose la question de la transférabilité — et que les règles sur les dépenses admissibles au titre de la formation sont si peu contraignantes que les entreprises peuvent y inclure à peu près n'importe quoi. Compte tenu du grand nombre de travailleurs sans diplôme, on estime que la pratique de la reconnaissance des acquis s'impose pour augmenter l'efficacité de la Loi.

L'EXEMPLE DU RÉGIME D'APPRENTISSAGE

Le régime d'apprentissage constitue une autre création très récente dans le réseau de l'éducation. Le principe, lui, est très ancien, car la connaissance des métiers se transmet depuis longtemps du maître à l'apprenti. La réforme de l'éducation des années 60 n'en avait rien retenu, mais le succès du modèle allemand de formation professionnelle a ravivé l'intérêt pour ce système depuis une dizaine d'années.

Les modalités du régime québécois sont en principe fort intéressantes. Entre autres, parce qu'il repose sur le partenariat tant souhaité entre les mondes du travail et de l'éducation, que l'étudiant partage son temps entre la formation en entreprise et la formation générale en classe, qu'il contribue à revaloriser la formation professionnelle et qu'il ouvre une voie différente de la formation professionnelle traditionnelle de niveau secondaire. La longueur du programme — trois ans en général — est par ailleurs

de nature à assurer une formation qualifiante; elle est évidemment sanctionnée par un diplôme. Notons aussi que l'apprenti reçoit une rémunération équivalente à 40 % du salaire normal au cours de la première année, 60 % et 80 % respectivement au cours des deux années subséquentes.

A-t-on vu trop grand trop vite? Au moment du lancement du programme, on a fixé l'objectif à 50 000 apprentis dans 150 métiers d'ici l'an 2002. On devait déjà en dénombrer 1 000 en janvier 1998; en avril, il n'y en avait en réalité que 300 dans quatre métiers. C'est que les employeurs ne se sont pas bousculés à la porte, entre autres parce que l'apprenti est rémunéré et que son compagnon doit aussi lui consacrer beaucoup de temps. On aurait également noté que d'éventuels compagnons, qui connaissent bien leur métier mais ne détiennent aucun diplôme, éprouveraient des réticences à former des gens dont la compétence sera sanctionnée.

Jusqu'à maintenant, il semble aussi que le régime d'apprentissage s'adresse essentiellement aux jeunes, notamment les décrocheurs qu'on souhaite ainsi ramener dans le giron de la formation professionnelle. Pourtant, il est évident que le régime pourrait aussi être très intéressant pour nombre d'adultes. Quoi qu'il en soit, il faudra attendre quelques années pour en évaluer plus précisément les forces et les faiblesses.

LE REDÉPLOIEMENT DE L'ÉTAT

Enfin, on ne saurait parler de formation continue sans dire quelques mots de la Politique de développement local et régional et du redéploiement des services de l'État à la faveur de la fusion de la Société québécoise de

développement de la main-d'œuvre (S Q D M), d'Emploi Québec et de la partie «mesures actives du marché du travail» rapatriée du gouvernement fédéral.

«La portée de la politique de développement

local et régional vise la réorganisation globale des modes d'intervention de l'État. Par contre, son champ prioritaire d'intervention est l'économie et l'emploi. Résultat : l'harmonisation des programmes, la concertation, l'élaboration des stratégies de développement sont déterminées en fonction des seuls paramètres économiques par des acteurs intervenant avant tout dans ce champ», lit-on dans le document-synthèse d'un des séminaires de l'ICEA. Ultérieurement, on a ajouté l'axe du développement social, mais il faudra voir ce qu'il en résultera dans la réalité.

Cette «décentralisation» ou «déconcentration», selon que ce soit l'État qui parle ou ses critiques, doit s'opérer dans une structure complexe dont bien peu de citoyens pourraient démêler l'écheveau, ce qui est en soi inquiétant au regard des enjeux démocratiques. Qui sait, même approximativement, ce qu'est un Centre local de développement (CLD), un Centre local d'emploi (CLE), une Société d'aide au développement des collectivités (SADC), un Carrefour jeunesse emploi, tous des acteurs locaux de cette politique? On observe la même prolifération de structures aux palliers régional et national, tous ces acteurs étant bien sûr supposés travailler en étroite concertation même si les populations n'ont à peu près rien eu à dire quant à leur pertinence.

Là comme en bien d'autres domaines, l'enfermement dans une vision économiste étroite laisse évidemment bien peu de place à la création d'une véritable culture de la formation continue, encore moins à la grande œuvre sociale de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente.

GINETTE ROBIN, m. éd.
auteure du

GUIDE EN RECONNAISSANCE DES ACQUIS
accompagnement individuel ou formation en groupe

- * élaboration de portfolio
- * bilan de compétences
- * aide à l'orientation
- * démarche d'employabilité

En toute confidentialité: 514 - 689-1932

ginette.robin@sympatico.ca

<http://www3.sympatico.ca/ginette.robin/>

Manque de volonté politique ET RIVALITÉS INTERMINISTÉRIELLES

Ce n'est que du bout des lèvres et dans une grande discrétion — comme si elle le faisait à son corps défendant — que la ministre de l'Éducation, M^{me} Pauline Marois, a procédé en juin dernier au lancement du document de consultation *Vers une politique de la formation continue*. La rivalité interministérielle sous-jacente au projet, dont l'aboutissement est loin d'être assuré, n'est probablement pas étrangère à cette timidité.

La scène se passe dans un hôtel de la métropole. Pendant deux heures, M^{me} Marois explique aux membres de la Table du suivi de la réforme de l'éducation — une quarantaine de personnes environ — où en sont les très nombreux chantiers qu'elle pilote. Tout y passe : la création des commissions scolaires linguistiques, les maternelles à plein temps, la réforme des programmes au secondaire, le régime d'apprentissage, le lancement tout récent d'un document de consultation sur les universités (Voir Ça

ne s'annonce pas mieux pour l'université) et quoi d'autre encore. M^{me} Marois consacre environ les dix dernières minutes de la rencontre en explications sur les principes et les mesures du document de consultation sur la politique de la formation continue. Pas besoin de plus de détails pour le moment, se dit-on, puisque le document doit faire l'objet d'une conférence de presse dans les minutes suivantes.

On change de salle et la ministre s'adresse à deux douzaines de personnes, dont tout au plus trois journalistes. Elle lit un long communiqué de presse dans lequel elle résume chacun des sujets de la réunion précédente — commissions scolaires, garderies, etc. En toute fin d'intervention, elle glisse quelques paragraphes sur son document de consultation sur la formation continue. Trois ou quatre questions anodines de journalistes, suivies de réponses ministérielles tout aussi peu flamboyantes, et chacun remballé ses affaires. L'«événement» est terminé; il n'a pas duré plus de 20 minutes. Est-il besoin de préciser qu'aucun média n'y a consacré une seule ligne?

Stratégie de communication déficiente? Que non! Comme nous l'avons vu dans le texte précédent, la ministre est au fait que le MEQ ne compte guère pour plus de 30 % dans le financement des activités de formation continue au Québec. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité est un acteur tout aussi

important et, dans une moindre mesure, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. C'est d'ailleurs en raison de la multiplicité des intervenants que le monde de l'éducation des adultes — et plus particulièrement l'Institut canadien d'éducation des adultes — réclame une politique gouvernementale de la formation continue et non une simple politique ministérielle. La ministre Marois a elle-même convenu du bien-fondé de cette demande, mais elle ne l'a fait que tardivement et seulement après que le MEQ eut jeté les bases du projet sans consulter les autres ministères. Il ne sera donc pas aisé de rallier ces derniers, d'autant plus que le MEQ entend réaffirmer son rôle en formation continue, lui qui en a été largement évincé depuis une quinzaine d'années par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Autre indice qu'il reste beaucoup de fils à attacher pour constituer une politique cohérente : la ministre Marois n'a donné aucune indication sur les modalités de la consultation publique, dont on sait seulement qu'elle devrait débiter sous peu si ce n'est déjà fait. Dans le monde de l'éducation des adultes, on fera des pieds et des mains pour qu'advienne une politique en bonne et due forme d'ici février ou mars prochain. Car, passé cette date, la probabilité d'une élection générale pourrait une fois de plus faire passer l'éducation des adultes sous la table.

socp

Service d'orientation et
de consultation psychologique

Consultation psychologique et orientation **343-6853**

Information scolaire et professionnelle **343-7890**

- Consultations individuelles le jour ou le soir
- Ateliers de groupe en orientation, en développement personnel et sur les méthodes d'études
- Centre d'information scolaire et professionnelle. Tout sur les programmes d'études, les professions, le marché du travail, etc. Sans frais et sans rendez-vous.

Comme étudiant de l'U de M, vous pouvez participer gratuitement à ces ateliers d'orientation offerts le soir :

- Définir ses compétences, mercredi 30 septembre de 18 h à 20 h 30
- Le profil du travailleur autonome, mardi 10 novembre de 17 h à 19 h

www.socp.umontreal.ca

santé

Service de santé

Clinique médicale

343-6452, poste 3

Soins infirmiers, vaccination et prévention MTS-SIDA

343-6505

Consultations en nutrition et *Votre poids vous pèse ?*

343-6853

Physiothérapie, radiologie et analyses de laboratoire

343-6513

Programme Votre poids vous pèse ?, offert par le secteur Nutrition
Pour les femmes ayant un problème de poids ou d'obsession de la minceur
mercredi 30 septembre au 2 décembre 1998 de 18 h à 21 h

www.sante.umontreal.ca



Université de Montréal
Services aux étudiants

Pavillon des Services aux étudiants, 2101, boul. Édouard-Montpetit (en face du CEPSUM)

Ça ne s'annonce guère mieux pour l'université

Les quelque 65 000 adultes inscrits dans des programmes de certificat des universités québécoises ont peu à se mettre sous la dent dans le projet de Politique sur la formation continue. Ils devront cependant avoir cette initiative à l'œil, car le ministère de l'Éducation (MEQ) pourrait être tenté de financer ses nouvelles activités dans les ordres secondaire et collégial en puisant dans l'enveloppe de 135 millions des programmes courts des universités. Cette hypothèse est d'autant plus plausible qu'elle est évoquée dans un autre projet gouvernemental, celui de la politique sur les universités, tel qu'esquissé dans le document *L'université devant l'avenir*.

Comparativement aux autres ordres d'enseignement, il est vrai que les adultes de l'université sont relativement favorisés en ce qu'il n'y a aucune limite au nombre d'étudiant-e-s que les établissements universitaires sont autorisés à accueillir. Ce n'est pas le cas au secondaire et au collégial, auxquels le MEQ octroie des enveloppes budgétaires fermées. Cela a notamment pour conséquence que, faute de place, bien des adultes ne peuvent s'inscrire à des études à temps partiel au secteur général ou professionnel.

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE CERTIFICAT

Cela dit, les observateurs de l'éducation des adultes n'ignorent pas que le mode de financement des programmes de certificat est régulièrement remis en cause depuis plus d'une décennie. Il y a un an et demi, l'AGEEFEP et la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation

permanente (FAEUQEP) ont participé très activement à une coalition qui a orchestré une campagne de protestation pour s'opposer à un éventuel définancement des certificats. Le Groupe de travail sur le financement des universités avait en effet soulevé cette hypothèse en invoquant que ces programmes mènent peu à la diplomation. On a depuis lors démontré que cette affirmation était non fondée et que le taux de persévérance dans les études, du moins à l'Université de Montréal, est plus élevé dans les certificats que dans les baccalauréats non contingentés, les majeurs et les mineurs.

Le document de consultation *L'université devant l'avenir*, sous une forme légèrement différente, reprend l'hypothèse du définancement en posant les deux questions suivantes :

1. Les programmes courts devraient-ils continuer à recevoir un financement public comparable aux activités incluses dans les programmes de baccalauréat?
2. Dans la perspective où certains formations courtes sont liées à une compétence en emploi, à qui appartient-il de financer cette «employabilité»?

La première de ces deux questions reflète un préjugé persistant voulant que, hors du baccalauréat, il n'y ait point de salut; dès lors, les programmes de certificat constitueraient des formations de deuxième ordre qui ne sauraient être financées au même titre que les baccalauréats. Quant à la deuxième question, on se demande quelle mouche a piqué les auteurs du document pour introduire cette notion d'«employabilité», qui sert ici de prétexte pour justifier un éventuel définancement des certificats. Étant connu que les diplômé-e-s universitaires ont un taux de chômage moindre, toutes les formations universitaires ne contribuent-elles pas à la qualification à l'emploi? Sur cette base, comment serait-il possible de distinguer les divers types de programmes universitaires?

Au cours de la consultation qui aura lieu cet automne, la FAEUQEP rappel-

lera sans doute au Ministère qu'il fait fausse route avec ses vieilles questions, pour la bonne raison qu'il n'existe pas l'ombre d'un bilan des programmes de certificat et, qu'à défaut de données crédibles, quiconque peut affirmer à ce sujet n'importe quoi et son contraire. Quel est le cheminement éducatif des personnes qui ont entrepris des études universitaires dans un programme de certificat? Quelle a été la contribution des certificats à la scolarisation des Québécois-e-s? En quoi ces programmes ont-ils favorisé l'accès à l'université pour les femmes, les gens des régions et les personnes d'origine sociale modeste? Ce sont là des questions que la FAEUQEP posait au MEQ il y a un an et demi et qui demeurent aussi pertinentes qu'alors. Quand on a pour objectif de réduire les dépenses publiques, on n'a pas nécessairement intérêt à y répondre.

ANDRÉ LEGAULT AVOCAT

ALARIE, LEGAULT
BEAUCHEMIN
PAQUIN, JOBIN
& BRISSON
AVOCATS

1259, rue Berri, 10^e étage
Montréal, Québec H2L 4C7
Téléphone: (514) 844-6216
Télécopieur: (514) 844-8129

Naviguer à vue... dans le brouillard

Claude Garon

Selon les très officielles statistiques du ministère de l'Éducation, 60,7 % des nouveaux étudiant-e-s inscrits à l'Université de Montréal à l'automne 1994 auraient opté pour un programme de formation courte et 39,3 % pour un programme de formation longue. Halte là! s'est récriée l'U. de M. dans une lettre du recteur, M. René Simard, à la ministre Pauline Marois : cet automne-là, la tranche des nouveaux étudiant-e-s qui ont opté pour la formation courte est plutôt de 20,5 % — trois fois moins que l'évaluation du MEQ —; la part échue à la formation longue a donc été de 79,5 %, non de 39,3 %.

L'origine de cet abîme entre deux descriptions d'une réalité en principe facilement observable? Des chiffres qui prétendent erronément mesurer une même chose. Dans le document *L'Université devant l'avenir, Perspectives pour une politique gouvernementale à l'égard des universités québécoises*, le MEQ, pour des raisons que la raison ignore, a considéré tous les programmes de majeur et de mineur de l'U. de M. comme des formations courtes, ce qu'ils ne sont pas. La lettre de M. Simard rappelle à ce sujet : «L'Université de Montréal a créé de tels programmes dans la perspective d'un cheminement dynamique et souple de formation longue et en réponse à une demande de formation plus ouverte et plus polyvalente. À cet égard, l'Université de Montréal a fait œuvre de pionnier et s'inscrit déjà dans la foulée des recommandations du chapitre III du document ministériel.»

Ce n'est pas la première fois que le MEQ ou des organismes officiels comme le défunt Conseil des universités sont pris en flagrant délit d'errance statistique. Il y a environ un an et demi, à l'occasion des délibérations du Groupe de travail sur le financement des universités, l'hypothèse de revoir le financement des programmes courts — principalement les certificats —, parce qu'ils mènent «relativement peu à la diplomation», se fondait sur une très officielle étude de 1992 du Conseil des universités, intitulée *Rapport sur les perspectives et les défis du premier cycle universitaire québécois, Volet 1, Cheminement et spécialisation*.

Dans l'ensemble des universités québécoises, y affirme-t-on, le taux de diplomation des étudiants à temps partiel dans les programmes de certificat n'est que de 21,2 %. Selon les établissements, il oscille d'un maximum de 39,3 % à l'U. de M. à un abyssal 1,8 % à la Télé-université. À titre comparatif, un autre tableau statistique du même document indique que la diplomation dans les baccalauréats à l'Université de Montréal atteint 67,5 %. Une si grande différence dans les taux de diplomation entre les certificats et les baccalauréats ne justifie-t-elle pas une différenciation du mode de financement? s'interrogeaient très logiquement les membres du Groupe de travail.

Mais voilà que le Bureau d'études et de développement de la Faculté de l'éducation permanente a retourné les chiffres comme un gant en rappelant ceci : «Un taux unique de diplomation pour les programmes longs de premier cycle, soit 90 crédits et plus, ne veut rien dire, du moins à l'U. de M., où il faut isoler les programmes de doctorat de premier cycle des autres baccalauréats. Il faut de plus ventiler les programmes de baccalauréat en deux catégories : baccalauréats contingentés et baccalauréats non contingentés.»

Une fois les données interprétées

selon cette dernière méthode — dont les autorités n'ont ultérieurement jamais démenti la pertinence et la scientificité —, le taux de diplomation dans les certificats à l'U. de M. est en hausse à 44 %, ce qui se compare avantageusement aux autres types de programme : 39,8 % pour les baccalauréats non contingentés, 40,2 % pour les programmes de majeur et 28,7 % pour les programmes de mineur. Le projet d'un financement diminué pour motif de moindre diplomation ne tient plus la route. Quelques semaines plus tard, la Télé-université a pour sa part démontré que son taux réel de diplomation dans les certificats est de l'ordre de 30 %, ce qui n'est certes pas très impressionnant, mais nettement supérieur au loufoque 1,8 % des statistiques officielles. Le pourcentage présumé de diplomation des étudiant-e-s à temps partiel dans les certificats — 21,2 % pour l'ensemble du réseau universitaire — n'a dès lors plus aucune crédibilité.

Avant d'être engloutie dans la poubelle de l'histoire, cette information aura pourtant fait son temps — cinq ans environ, puisque l'étude du Conseil des universités a été publiée en 1992 et que ses statistiques exposées ici ont été invalidées en 1997. Entre-temps, combien d'universitaires et de technocrates de l'éducation les auront-ils citées à l'appui de leurs thèses en les tenant pour un reflet fidèle de la réalité?

Serait-on démagogue qu'il serait aisé de brandir ces exemples pour pourfendre la fiabilité douteuse de l'information qui inspire les décisions du prince; la modération nous fait plutôt penser qu'il s'agit d'anomalies qui ont qualité d'exceptions dans un système par ailleurs efficace. N'est-il pas moins lourd pour la conscience de croire, au moins un peu, au monde où l'on vit? N'empêche, il est inquiétant pour les passagers de savoir qu'il arrive parfois au grand timonier de naviguer à vue... dans le brouillard.

Les pressions étudiantes portent leurs fruits Net resserrement de la politique d'évaluation

Claude Garon

DE L'ENSEIGNEMENT

Le mécontentement et le scepticisme des étudiant-e-s à l'égard de l'évaluation des enseignant-e-s et de l'enseignement à laquelle ils se livrent chaque trimestre ont finalement porté des fruits : avec le trimestre qui débute, l'Université de Montréal met en branle un train de mesures pour s'assurer que l'évaluation comporte des suites concrètes de nature à améliorer la qualité de l'enseignement. Car c'est bien là que le bât blesse : les politiques, règlements et statuts de l'Université sont tout à fait adéquats pour instaurer un système d'évaluation efficace; ce qui fait défaut, c'est leur application, un problème qui relève de carences relatives à l'information, à la volonté politique, aux moyens mis en œuvre et à leur coordination.

En adoptant en avril dernier le rapport du Groupe de travail conjoint sur l'évaluation de l'enseignement, l'Assemblée universitaire a fait siennes ses recommandations, qui visent précisément à corriger ces lacunes :

1. L'application, dès cet automne, d'un plan de communication pour rappeler à l'ensemble de la communauté universitaire l'importance de la qualité de la formation dans l'établissement et le rôle que peut jouer à cette fin la Politique sur l'évaluation de l'enseignement.

2. L'harmonisation des procédures d'évaluation dans l'ensemble des unités académiques.

3. Le comité des études ou le comité de coordination des études traitera les données d'évaluation de chaque programme et il aura la responsabilité de

l'amélioration de l'enseignement, incluant la dimension formative de l'évaluation. Dans le cas particulier de la Faculté de l'éducation permanente, où il n'existe pas de telle instance, le Conseil de la Faculté créera un comité équivalent au comité des études, qui jouira des mêmes pouvoirs.

4. Un groupe d'implantation composé de représentants des professeurs, des chargés de cours, des étudiants et d'une personne ressource compétente en la matière rencontrera toutes les unités académiques avec trois préoccupations à l'esprit : s'assurer que le comité des études est bien constitué, lui transmettre l'information pertinente à la réalisation de son mandat et désigner une personne qui en sera responsable.

5. La création d'une infrastructure permanente souple et centralisée, relevant de la direction de l'Université, qui aura pour tâche de superviser la qualité de l'enseignement et de fournir aux unités académiques le support requis dans la poursuite de cet objectif.

6. La participation du Fonds de relance de l'Université au financement des divers projets destinés à améliorer la qualité de l'enseignement.

7. La mise sur pied d'un programme de formation pédagogique à l'intention des nouveaux enseignant-e-s; ceux et celles qui sont déjà en fonction pourront également en bénéficier.

UN OBJECTIF : L'AMÉLIORATION DE L'ENSEIGNEMENT

On constate d'emblée qu'une idée revient comme un leitmotiv dans ce rapport : l'opération a pour objectif l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Difficile d'y échapper, sans doute, car on ne voit pas très bien quel autre principe aurait pu rallier aussi rapidement les deux associations étudiantes accréditées — l'AGEEFEP et la FAECUM —, les syndicats des professeurs et des char-

gés de cours, le Comité du statut du corps professoral ainsi que la direction de l'Université, tous parties prenantes au projet.

Cette belle unanimité comporte au moins un avantage : temporairement du moins, elle apaise la grogne étudiante qui menaçait de dégénérer en pratiques jacobines tout à fait incompatibles avec la collaboration requise dans un système d'évaluation rigoureux et respectueux des personnes. Devant l'immobilisme qui semblait devoir s'installer à demeure, la FAECUM avait en effet envisagé d'instaurer un système parallèle d'évaluation, ce qui a visiblement incité l'Assemblée universitaire à presser le pas et à créer le Groupe de travail.

Au cours des dernières années, les membres de l'AGEEFEP ont eux aussi manifesté leur insatisfaction à l'égard du système d'évaluation, qui a fait l'objet de discussions aux congrès biennaux de 1995 et 1997. Dans ce dernier cas, la résolution que les congressistes ont adoptée réclamait «la création d'un comité tripartite AGEEFEP-FEP-Syndicat des chargé-e-s de cours qui aura le mandat de revoir en profondeur la politique d'évaluation de l'enseignement et des enseignant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente, incluant le problème de la redondance des cours dans un même programme».

Quoique sous une forme légèrement différente et probablement plus avantageuse — la création d'un comité sous l'égide du Conseil de la Faculté, équivalent au comité des études des autres facultés —, l'AGEEFEP obtient au bout du compte ce qu'elle réclamait. Cela n'est pas étranger à la présence, dans le Groupe de travail, du président de l'Association, M. Robert Martin. C'est en effet à sa demande expresse qu'on a prévu des dispositions particulières pour la Faculté de l'éducation permanente.

La beauté d'être en groupe



C'est que *vous* en profitez

100\$*
D'ÉCONOMIE MINIMUM
C'EST GARANTÉ

* Pouvant atteindre 600 \$ et plus.

**Assurez votre auto et votre habitation
à La Sécurité et réalisez des économies importantes!**

Assurance automobile



ÉCONOMIES

JUSQU'À

Véhicules 95 et plus récents

264,95 \$**

Véhicules 94 et moins récents

196,63 \$**

L'offre se termine le 30 juin 1998.

Le Double contrat



ÉCONOMIES

JUSQU'À

Assurez votre auto et votre habitation

95,00 \$**

Assurance habitation



Adhérez à la télésurveillance de La Sécurité. Votre résidence sera surveillée électroniquement en cas de feu ou de vol 24 heures par jour.

ÉCONOMIES

JUSQU'À

Rabais sur votre prime de base

250,00 \$**

TOTAL

Jusqu'à 609,95 \$**

Minimum 100,00 \$

** Certaines conditions s'appliquent. Les rabais d'assurance sont calculés à partir de la prime de base. Les économies sur les produits offerts gratuitement ou à rabais sont calculées à partir du prix régulier.

Appelez dès maintenant!

Montréal: (514) 281-8121 ou 1 800 363-6344

Québec: (418) 835-6806 ou 1 800 463-4806

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi: 8 h à 20 h • Samedi: 8 h à 16 h



**La Sécurité,
assurances générales**

PREMIER EN ASSURANCE DE GROUPE

Grande est la détresse psychologique

La plus récente enquête à ce sujet a montré qu'environ 25 % de la population québécoise présente des symptômes significatifs de détresse psychologique. Cette seule donnée illustre la pertinence sociale du Certificat en santé mentale de la Faculté de l'éducation permanente. On y compte d'ailleurs quelque 850 étudiant-e-s actifs et une trentaine de chargé-e-s de cours à Montréal et dans la région immédiate, mais aussi à Sherbrooke, Saint-Jérôme et Québec.

Créé en 1990, ce certificat fait partie de la vague des programmes multidisciplinaires, une caractéristique devenue depuis lors la norme des programmes de la FEP. Dans les premières années, les infirmières ont compté jusqu'à 82 % de la clientèle. Le programme a cependant fait l'objet de modifications majeures l'an dernier. «Le programme a conservé son approche multidisciplinaire, mais nous l'avons adapté aux nombreux changements survenus dans le système de santé. Il est axé sur les pratiques d'intervention et nous y avons intégré des thématiques ponctuelles — anorexie-boulimie, psychodrame, bonheur, angoisse, histoire de la folie — qui requièrent selon le cas 15 ou 45 heures de cours», explique M^{me} Louise Blanchette, la responsable du programme.

Les infirmières constituent toujours une part significative de la clientèle — 50 % —, mais se sont ajoutés des intervenant-e-s sur le terrain du monde communautaire ainsi que des bacheliers et bachelères en psychologie, en psychoéducation ou en travail social qui cherchent à acquérir une dimension pratique pour compléter leur formation théorique.

Le programme est par ailleurs exigeant et il comporte un cheminement strictement balisé avec cinq cours obli-

gatoires et autant à options, ce qui ne laisse aucun cours au choix. «Dix cours, c'est le minimum requis pour apprendre à intervenir efficacement en santé mentale», note à ce propos M^{me} Blanchette.

Cette exigence se reflète dans la qualité des étudiant-e-s, qui ont en moyenne 36 ans et qui, pour les deux tiers, sont détenteurs d'un autre certificat ou d'un baccalauréat. Les conditions d'admission comportent également l'exigence d'au moins une année d'expérience dans le domaine; la plupart des étudiant-e-s en ont cependant beaucoup plus. «Les chargés de cours me font souvent la remarque que leurs étudiant-e-s jouissent d'un solide esprit critique», affirme d'ailleurs M^{me} Blanchette. Ce sont là des caractéristiques qui laissent deviner une forte persévérance dans les études; le Certificat en santé mentale revient d'ailleurs régulièrement dans la formation des plus récents bacheliers et bachelères de la FEP.

Que ce soit dans un travail formel, rémunéré ou bénévole, ou simplement dans la vie quotidienne, les talents et compétences de ces spécialistes en santé mentale doivent bien trouver à s'employer quand il y a tant de gens à broyer du noir.



Service
universitaire
de l'emploi

Service universitaire de l'emploi
Pavillon J.A.-DeSève
2332, boul. Edouard-Montpetit,
3^e étage

343-6736

- Banque d'emplois
- Service de placement
- Ateliers de recherche d'emploi
- Counseling d'emploi

Aussi ouvert le mardi et le mercredi
de 17 h à 19 h, sur rendez-vous,
pour les étudiants de la FEP

<http://207.96.217.58>



Université de Montréal
Services aux étudiants



HEC - POLY - U de M

5255, ave Decelles, bureau 2030

340-5693

<http://www.hec.ca/~x338/Entrepreneurship/>

Informez-vous des activités
de sensibilisation,
de développement
et d'encadrement qui vous
aideront à vous lancer
en affaires.

À la recherche d'un emploi ? Un projet d'affaires ? Passez nous voir !

L'HISTOIRE DU SYNDICAT DES CHARGÉ-E-S DE COURS

20 ans de lutte contre la précarité

Claude Garon

Difficultés budgétaires et réingénierie institutionnelle obligent, les chargé-e-s de cours des universités québécoises semblent là pour rester. L'Université de Montréal l'a implicitement reconnu en incluant dans la dernière convention collective des dispositions qui favorisent l'intégration de ces enseignant-e-s précaires dans la vie de l'Université. Avant d'en arriver là, toutefois, le Syndicat des chargé-e-s de cours de l'U. de M. (SCCCUM) a dû mener de féroces luttes, dont une épique guérilla judiciaire sur le droit à la syndicalisation qui a duré près de dix ans. C'est finalement la Cour suprême du Canada qui a tranché le litige et permis la création du syndicat. Tout n'est pas réglé pour autant, car certaines des contradictions qui ont marqué l'épopée syndicale ne sont pas résolues et persisteront vraisemblablement un certain temps encore.

L'historien Henri Goulet a consigné les péripéties de cette étonnante saga patronale-syndicale dans un ouvrage passionnant qui rappelle quelques pages parmi les plus étonnantes de l'histoire de l'U. de M.

LE CONTEXTE

Les événements que relate M. Goulet s'inscrivent dans le contexte particulier des années 60 et 70. Au Québec comme ailleurs dans le monde, cette période se caractérise notamment par le développement accéléré du réseau scolaire public et une explosion de la clientèle. C'est aussi le cas des universités, qui comptaient moins de 25 000 étudiant-e-s à plein temps en 1962 compa-

rativement à plus de 47 000 en 1971. Cette progression fulgurante devait d'ailleurs se poursuivre pendant deux décennies si bien que l'effectif étudiant à plein temps dépassait les 129 000 en 1991. Marginal au début des années 60, le phénomène des études univers-

plus aigües. La hargne était alors plus ouverte comme nous aurons l'occasion de le voir plus loin, mais l'enjeu sensiblement le même ou du moins perçu tel : plus il y aura de chargé-e-s de cours, moins il y aura de professeur-e-s.

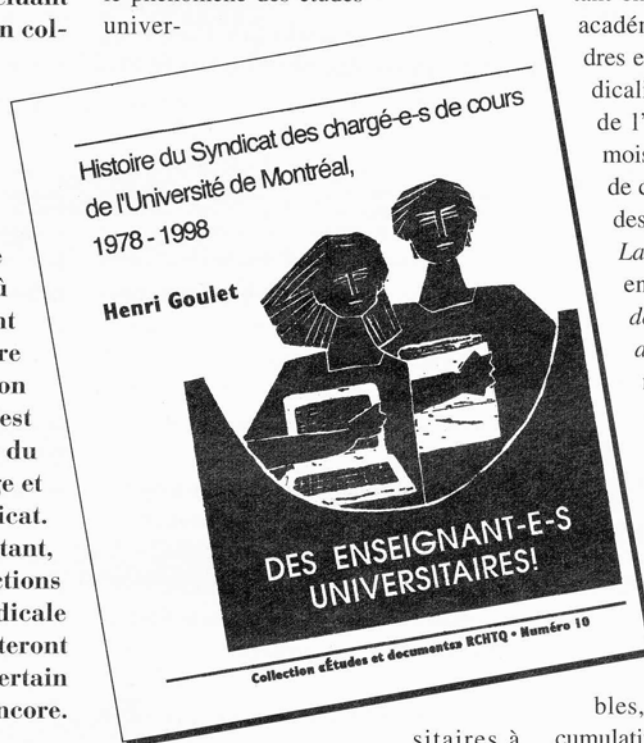
LA MAÎTRESSE D'ÉCOLE

C'est cependant un événement mettant en cause le principe de la liberté académique qui met le feu aux poudres et déclenche le processus de syndicalisation. Cela se passe au début de l'année 1976. Depuis quelques mois, un groupe de professeur-e-s et de chargé-e-s de cours de la Faculté des sciences de l'éducation publie *La maîtresse d'école*, qu'il définit en sous-titre comme un *Journal de recherche pour une pédagogie au service des travailleurs*. Le numéro de janvier 1976 est cependant lancé en conférence de presse. Laissons la parole à M. Goulet : «Le numéro dénonce une pratique de la CECM — en vigueur depuis dix ans — qui fait subir des tests aux élèves, dès la maternelle, pour les classer ensuite en catégories de fai-

bles, moyens et forts. Ce "dossier cumulatif" est dénoncé comme une pratique dépourvue de rigueur parce qu'il détermine arbitrairement l'avenir scolaire des enfants et que, par la suite, il va les suivre jusqu'à la fin des études secondaires.»

M^{me} Thérèse Lavoie-Roux, présidente de la CECM, est furieuse; M. Michel Ploure, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, tout autant. Le résultat de leur courroux ne se fait pas attendre : quatre professeurs ne bénéficiant pas de la sécurité d'emploi ne sont par réengagés; deux autres, qui jouissaient de la permanence, sont affectés à d'autres tâches.

Les étudiants se mettent de la partie : ils dressent un piquet de grève devant leur pavillon le 20 avril 1977 puis



sitaires à temps partiel a lui aussi grandement contribué à l'augmentation du nombre d'étudiants. En 20 ans, du début des années 70 au début des années 90, le nombre d'étudiants à temps partiel est passé de 46 000 à près de 120 000.

Qui dit plus d'étudiant-e-s dit bien sûr plus de professeur-e-s et, bientôt, plus de chargé-e-s de cours. Les premiers transforment leur association plus ou moins bona fide en syndicat revendicateur; quant aux chargé-e-s de cours, ils constituent un premier syndicat à l'UQAM en 1976. C'est dès cette époque qu'un sérieux antagonisme s'est dressé entre les deux groupes; 25 ans plus tard, seule la langue de la rectitude politique en dissimule les aspérités les

CHARGÉ-E-S DE COURS DE L'U. DE M.

et pour la reconnaissance syndicale

se mettent en grève générale l'automne suivant. Ils protestent contre ce qu'ils considèrent une « purge idéologique », réclament le maintien de l'option de pédagogie progressiste et exigent le réengagement des professeurs congédiés. « Le conflit à la Faculté des sciences de l'éducation, écrit M. Goulet, est peut-être spontané, mais il se trame depuis longtemps et se polarise finalement autour de plusieurs acteurs en interaction conflictuelle. Au départ, il est surtout question d'une purge idéologique, mais rapidement on prend conscience qu'il s'agit plutôt d'une véritable "chasse aux socialistes" à l'Université de Montréal. »

L'affaire fera tache pendant plusieurs années, un temps fort survenant en 1980 avec le limogeage du professeur Michel Desjardins et l'abolition de la pédagogie progressiste. L'Université essuiera par ailleurs un blâme de la Ligue des droits et libertés; quant aux chargé-e-s de cours, ils auront pris conscience de leur précarité, le germe de leur regroupement.

UN ACTEUR MAJEUR : LE SYNDICAT DES PROFS

S'il faut en croire l'historien Henri Goulet, le SGPUM, le syndicat des professeurs de l'U. de M., a agi de connivence avec la direction de l'Université pour empêcher la syndicalisation des chargé-e-s de cours. Dans la foulée de l'épisode de *La maîtresse d'école* et de la signature de sa première convention collective, le SGPUM s'entend avec la direction pour constituer un comité commun qui étudiera la question des chargé-e-s de cours; il dispose d'un an pour faire rapport. Ce dernier, toujours selon M. Goulet, serait très explicite : tant l'Université que le SGPUM s'opposent à la syndicalisation des chargé-e-s de cours et les professeur-e-s insistent particulièrement sur la nécessité d'en réduire la nombre.

Cela n'empêche cependant pas le syndicat des professeur-e-s, dont le président est alors M. Henri-François

Gautrin, de lancer une campagne de maraudage afin d'inclure les chargé-e-s de cours dans ses rangs. Cette campagne est un échec total, selon M. Goulet, et le syndicat des chargé-e-s de cours tient son assemblée de fondation le 8 juin 1978; l'accréditation suivra en janvier 1979.

Invokant que les chargé-e-s de cours « ne constituent pas un groupe distinct au sens du Code du travail », l'Université conteste cependant cette accréditation. C'est le début d'un long processus judiciaire dont le dénouement ne surviendra qu'en août 1988. Il serait trop long ici d'en expliquer en détail toutes les péripéties, mais notons simplement que les chargé-e-s de cours devront d'abord reprendre depuis le début le processus d'accréditation. Il sera couronné de succès de justesse, mais l'Université de Montréal en appelle en Cour supérieure de la décision du Tribunal du travail. Le jugement rendu le 18 avril 1984 est favorable à l'Université et il annule l'accréditation du SCCUM. Celui-ci porte la cause en appel, mais il lui faudra attendre jusqu'au 20 janvier 1988 pour obtenir un jugement favorable. L'Université tentera alors de saisir la Cour suprême de l'affaire, mais sa requête sera rejetée sur le banc.

Cet acharnement de l'Université repose certes sur des motifs idéologiques, mais également sur une question d'argent comme le rappelle de M. Goulet en citant le président du SCCUM à l'époque, M. Guy Lachaine : « Toute cette bataille juridique a été une question de fric. L'Université savait qu'elle économisait probablement près d'un million de dollars. Une stratégie qui consistait à faire du temps pour empêcher l'accréditation sachant très bien qu'à chaque session, c'était 800 personnes qu'on payait de 750 \$ à 1 000 \$ de moins que les chargé-e-s de cours syndiqués ailleurs au Québec. Ça lui a coûté beaucoup d'argent, mais elle en a sauvé beaucoup aussi en ne payant pas les chargé-e-s de cours. »

On devine que, une fois l'accréditation syndicale acquise, les relations entre le SCCUM et l'Université ne sont pas pour autant devenues cordiales. Pour obtenir une première convention collective, les chargé-e-s de cours devront ainsi faire la grève pendant une semaine en mars 1987, la première grève d'enseignant-e-s dans l'histoire de l'U. de M. La lutte s'est poursuivie dans les années ultérieures; encore en 1990, il existait une différence de rémunération de 500 \$ par cours entre un chargé-e de cours de l'U. de M. et de l'UQAM. Aussi récemment qu'en 1996, le syndicat a dû faire des pieds et des mains pour éviter un recul sur le nombre de cours qu'un chargé-e de cours est autorisé à donner annuellement.

Plus globalement, comme le note également M. Goulet, les chargé-e-s de cours ont vécu avant l'heure le phénomène contemporain des emplois à temps partiel à statut précaire. Étrangement, c'est peut-être la crise financière des universités qui contribuera à atténuer cette précarité et à favoriser leur intégration. Il reste à savoir quel sera le degré de résistance des professeur-e-s. Alternativement latent ou actif depuis plus de 20 ans, le conflit entre les deux groupes n'est nullement résolu et il pourrait connaître d'autres soubresauts avant qu'on en arrive à un équilibre satisfaisant pour tous.

L'histoire des chargé-e-s de cours contribue à la compréhension de ces enjeux. Une phrase de M^{me} Chantal Gamache, l'actuelle présidente du SCCUM, résume bien la pertinence l'ouvrage de M. Goulet : « Les hommes et la femmes ont la mémoire courte et la vie brève. Un peu d'histoire supplée à la faiblesse humaine. »

1. Goulet, Henri. *Histoire du Syndicat des chargé-e-s de cours de l'Université de Montréal, 1978-1998, Des enseignant-e-s universitaires!* Collection « Études et documents ». RCHTQ, numéro 10. Montréal. Deuxième trimestre 1998, 144 p.

LA FEP N'A PAS ENCORE FAIT SON NID

Toujours en état d'effervescence pour tenter d'enrayer l'érosion de sa clientèle, la Faculté de l'éducation permanente (FEP) n'a pas encore fait son nid quant à la stratégie qu'elle adoptera pour développer ses activités hors campus. Alors que le nombre d'étudiant-e-s de la FEP diminue sur le campus, les cours hors campus et l'enseignement à distance sont en progression depuis quelques années.

À la suite d'une rencontre tenue à la fin de juin avec le doyen de la FEP, M. Robert Leroux, le président du Conseil régional de l'AGEEFEP à Québec, M. Alain Tremblay, ainsi que le secrétaire général de l'Association, M. Denis Sylvain, rappellent que l'Université et la Faculté se partagent à parts égales les revenus des hors campus; chacune en retire annuellement environ 1 250 000 \$. L'un des problèmes tient au fait que la FEP ne dispose pas d'un budget particulier pour développer ses activités hors campus alors qu'elle prend un certain risque lorsqu'elle offre un nouveau cours. À titre d'exemple, sur une cohorte initiale de 35 personnes, il est probable qu'un certain nombre d'étudi-

ant-e-s abandonneront leur programme au fil des trimestres; s'ils sont trop nombreux à le faire, la Faculté subira une perte sèche qu'elle devra éponger dans son budget régulier, qui est déjà très serré.

L'Université et la Faculté n'ont par ailleurs pas encore fait leur choix entre deux modèles de développement. Le premier consisterait à implanter dans diverses régions un campus clairement identifié comme celui qui existe présentement au Collège Saint-Charles Garnier, à Québec, où sont concentrés tous les cours de la FEP. Les régions qui semblent offrir un potentiel intéressant sont la Montérégie, Laval, les basses Laurentides et l'Outaouais. Dans l'autre modèle, il s'agirait plutôt d'offrir un programme lorsqu'on a constitué une cohorte suffisamment nombreuse.

Un autre facteur entre également en ligne de compte : outre la FEP, la Faculté de théologie offre déjà des cours hors campus depuis quelques années et la puissante Faculté des arts et des sciences commence également à le faire. Le sens commun nous dit qu'il serait illogique et coûteux que chaque faculté délègue un représentant-e dans le même territoire. Il serait plus normal de nommer un porteur de dossier pour toute l'Université et la FEP, en raison de son expérience en la matière, semble toute désignée pour cette tâche. Les choses ne sont cependant pas si simples, car

chaque faculté a tendance à être jalouse de ses prérogatives, ce qui ne facilite pas la collaboration.

DE BONNES NOUVELLES

Dans un tout autre ordre d'idées, notons quelques bonnes nouvelles concernant la FEP, notamment l'affichage de tous les postes de responsables de programme, qui étaient gelés depuis un bon moment. Cette régularisation contribuera à sécuriser le personnel et à assurer une plus grande stabilité.

M. Robert Leroux note aussi que la Faculté s'est doté d'un service à la clientèle qui, entre autres tâches, communique avec tous les diplômé-e-s pour connaître leurs besoins de formation et leur intérêt à participer à un réseau qui aiderait la FEP à concevoir de nouveaux programmes. Ce même service effectue également une relance auprès des étudiant-e-s qui sont très avancés dans un certificat, mais sont inactifs depuis quelques trimestres.

Enfin, la Faculté multiplie les efforts pour offrir de nouveaux programmes de certificat dès le trimestre d'hiver. Les thèmes envisagés sont les suivants : famille, petite enfance, psychologie ainsi que société et monde contemporain. L'histoire de la FEP le démontre clairement : la création de nouveaux programmes est indispensable à sa survie. Or, cela n'a pas été le cas au cours des dernières années.

service

d'ahc

Information et inscription
Pavillon 3200 Jean-Brillant, local B-2253
(face à la cafétéria du 2^e étage)

343-7896

Service d'action
humanitaire et
communautaire



Là où les idées ont des mains

- Ateliers : budget serré, cuisine économique, leadership étudiant •
- Formation de bénévoles en prévention du suicide et pour un nouveau projet d'écoute et de références
- Activités d'entraide : bazar, paniers de Noël, jumelage, bénévole +, atelier Sud-Nord, etc.



Université de Montréal
Services aux étudiants

Consultez *Le Fureteur*, distribué partout sur le campus, ou passez nous voir!

SAE ■ L'AGEEFEP A SONDÉ SES MEMBRES

Comparativement à il y a quelques années, il semble qu'un peu plus d'étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente utilisent les Services aux étudiants (SAE). Cela est vraisemblablement attribuable à l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s à plein temps. Les taux d'utilisation demeurent cependant très modestes, voire tout à fait marginaux dans bon nombre de services.

Telles sont les constatations préliminaires d'un sondage que l'AGEEFEP a mené l'hiver dernier auprès des étudiant-e-s de la FEP qui suivent des cours sur le campus; quelque 659 personnes y ont répondu.

Comme dans les sondages passés, celui-ci indique que le Service des sports demeure le plus populaire chez les étudiant-e-s de la FEP avec un taux d'utilisation de 15,02 %. On observe aussi une plus grande utilisation des

Services socio-économiques et du Service universitaire de l'emploi dont le nombre d'utilisateurs atteint respectivement 14,42 % et 10,47 %. Les autres services sont très peu utilisés : 6,83 % pour le Service de santé, 5,92 % pour le service d'orientation du SOCP, 3,64 % pour le Service des activités culturelles, 2,58 % pour le service de psychologue du SOCP et 1,37 % pour le Service d'action humanitaire et communautaire, connu jusqu'à l'an dernier sous le nom de Service de la pastorale. On note aussi que 10,62 % des étudiant-e-s ont recouru au service de conseil en formation de la FEP, un service qui relève de la Faculté et non de l'entité administrative SAE.

Parmi les autres données intéressantes, soulignons que les services sont rarement connus par plus de la moitié des étudiant-e-s. Une exception à ce phénomène, le Service des sports, que connaissent près de 75 % des étudiant-e-s. On observe également que

lorsqu'un étudiant n'utilise pas un service, c'est tout simplement parce qu'il n'en a pas besoin. Qu'ils les utilisent ou non, une bonne majorité d'étudiant-e-s considèrent cependant que la majorité des services sont très importants ou assez importants. Cette dernière constatation est similaire à ce qu'on avait observé antérieurement.

L'AGEEFEP a aussi cherché à savoir quels nouveaux services pourraient être utiles à ses membres. L'installation d'un service informatisé d'inscription téléphonique remporte de loin la palme puisque près de 66 % des répondant-e-s considèrent ce service très important ou important. L'accès à des salles d'ordinateurs, un service d'achat de livres usagés et la création d'une banque d'examens recueillent également plus de 50 % d'appui.

Les données du sondage étant nombreuses et complexes, il faudra les étudier plus profondément pour en tirer toutes les interprétations.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AGEEFEP

Tous les étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente sont invités à participer à l'assemblée générale de l'AGEEFEP, le samedi 15 novembre, au Pavillon 3200 Jean-Brillant. L'inscription s'effectue à 8 h 30 et les délibérations débutent à 9 h.



Affaires politiques

1. Politique sur la formation continue et Politique sur les universités
2. Restructuration de l'Université de Montréal
3. Évolution de la Faculté de l'éducation permanente

Affaires financières

1. Rapport des vérificateurs-comptables pour l'année 1997-1998
2. Prévisions budgétaires révisées pour 1998-1999

Rapport du Comité exécutif

1. Affaires académiques
2. Services aux étudiants
3. Organisation et vie associative

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Pour recevoir la documentation pertinente au congrès, les personnes intéressées doivent s'inscrire au plus tard le 21 octobre en composant le (514) 842-3678 si vous habitez la région montréalaise ou le numéro sans frais 1-800-563-3678 si vous êtes de l'extérieur.

Note : Pour les participant-e-s à l'assemblée générale, l'AGEEFEP dispose d'une politique de frais de gardiennage et de frais de déplacement. Prière de s'informer aux numéros précités.



Arides et bysantins, mais tout de même indispensables, les règlements qui encadrent les études sont souvent l'objet d'une grande ignorance chez la plupart des étudiantes et des étudiants. N'empêche qu'une connaissance des règles est susceptible d'éviter bien des déboires.

ABANDON D'UN COURS

L'article 6 du règlement pédagogique soumet que l'étudiant qui désire abandonner un cours doit le faire par écrit et avec motifs à l'appui, au moins un mois avant la fin du cours. Si la demande est acceptée le bulletin porte la mention ABA (abandon). Si elle est refusée ou si l'étudiant ne se conforme pas à cette procédure, le cours reste inscrit au bulletin de note et la moyenne de ce cours est calculée en attribuant la mention «F» à toute évaluation à laquelle l'étudiant-e ne s'est pas soumis.

Soit par ignorance ou négligence, des étudiants ne signifient pas l'abandon de leurs cours à la Faculté. L'échec par absence découle généralement de cette situation. Or, un échec a des implications sur la moyenne cumulative. Il peut en résulter diverses conséquences dont la mise en probation et, parfois, même l'exclusion définitive du programme.

L'article 10.3 du règlement stipule que l'étudiant-e est mis en probation si sa moyenne cumulative se situe entre 1.5 et 2.0. On impose alors certaines

conditions prévues à l'article 11. Ces dernières peuvent comprendre, en plus de la reprise du cours échoué, la reprise de cours déjà réussis ou toute autre condition jugée pertinente. Le même article indique que l'étudiant-e dont la moyenne cumulative avant reprise est inférieure à 1.5, qu'il soit en probation ou non, est définitivement exclu de son programme d'études.

On constate que la personne qui subit un échec par absence mais dont la moyenne cumulative, calculée avant reprise, est supérieure à 2.0, n'est pas touchée par les situations précitées. Cependant, elle doit reprendre le cours échoué selon les modalités prescrites à l'article 12 du règlement. À la lecture de ce dernier, on constate qu'un échec à la reprise d'un cours, s'il s'agit d'un cours obligatoire ou d'un cours à option, entraîne l'exclusion définitive du programme. Dans tous les cas, il est donc important de prendre la peine de signifier un abandon.

VÉRIFICATION ET RÉVISION DE L'ÉVALUATION

L'article 7.7 du règlement pédagogique stipule que, tout étudiant a droit, dans les 15 jours ouvrables suivant l'affichage ou l'expédition des résultats, à la vérification matérielle des résultats d'une évaluation et à la communication de ses copies d'examens et de dissertations. La communication se fait sans déplacement des documents et devant témoin.

La vérification de l'évaluation s'effectue devant témoin au comptoir de services de la Faculté. Une fois cette étape franchie, on peut se prévaloir des dispositions concernant la révision de l'évaluation.

L'article 7.8 du règlement traite de la révision de l'évaluation. Il soumet que tout étudiant-e qui a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit dans une évaluation peut, dans le délai

susmentionné, demander la révision de cette évaluation par une requête écrite et motivée au responsable du programme. C'est l'enseignant qui procède à la révision de l'évaluation et la note peut être maintenue, majorée ou diminuée. La demande doit être accompagnée d'un chèque au montant de 15 \$ couvrant les frais de révision. Ce montant est remboursé si la révision entraîne une hausse de la note.

L'usage des provisions du règlement concernant la vérification et la révision de l'évaluation n'est possible que dans les 15 jours suivant l'émission des bulletins de notes, non pas suite à chacune des évaluations d'un cours. La révision peut porter sur une seule ou toutes les évaluations d'un cours.

L'exercice du droit à la révision est conditionnel à la vérification de l'évaluation devant témoin. Ainsi, il va de soi que l'étudiant-e qui retire une évaluation des archives perd son droit à la révision pour cette évaluation. Les enseignants doivent remettre à la Faculté la copie originale des travaux et examens des étudiant-e-s. Or, des enseignant-e-s, en vue de permettre un ajustement en cours de route, distribuent les copies d'évaluation en classe sans en exiger le retour. L'étudiant qui conserve sa copie perd son droit à la révision pour cette évaluation par renonciation tacite. Il est préférable de remettre sa copie à l'enseignant-e, car il arrive parfois qu'un point fasse toute la différence.

Notons finalement que l'article 7.9 du règlement octroie un droit de révision exceptionnelle de l'évaluation. Pour s'en prévaloir, il faut des raisons graves de croire que justice n'a pas été rendue lors de la révision de l'évaluation. À ce stade, ce n'est plus l'enseignant qui révisé mais un comité de révision nommé par le doyen. La requête motivée doit être adressée à ce dernier.

LE PETIT ROBERT L'EXPLIQUE :

PLAÎNTE [plɛt] n.f. — v. 1100 dr.; de *plaindre*

1. (*plaint* v. 1160) Expression vocale de la douleur (par des paroles ou des cris, des gémissements). FIG. Chant, cri ou son qui évoque la plainte ou que l'on compare à une plainte. 2. (1538) Expression du mécontentement que l'on éprouve ♦ blâme, doléance, grief, murmure, protestation, réclamation, reproche. «de justes plaintes et des revendications trop bien fondées» ♦ Adresser une plainte collective à la direction. Sujet, motif de plainte. 3. (v. 1100) Dénonciation en justice d'une infraction par la personne qui affirme en être la victime. Déposer une plainte contre un agresseur, contre X ♦ accuser, dénoncer ; plaignant. — LOC. Porter plainte contre qqn, contre X.

L'AGEEFEP L'APPLIQUE :

Vous êtes étudiant ou étudiante à la Faculté de l'éducation permanente ? Vous croyez que vos droits ne sont pas respectés ? Composez sans tarder le 842-3678 ou le 1-800-563-3678.

Le service des plaintes de l'AGEEFEP, c'est pour vous et c'est confidentiel !



L'association générale des étudiantes et des étudiants de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal

UN APPUI À M. Robert Lacroix

Comme chacun le sait, l'Université de Montréal est dirigée par un nouveau recteur depuis juin dernier, soit M. Robert Lacroix. Ce qui est moins connu, toutefois, c'est que l'AGEEFEP a officiellement donné son appui à M. Lacroix au cours de la consultation qui a précédé sa nomination par le Conseil de l'Université. Dans le passé, l'Association avait aussi participé à ce type de consultation, mais elle s'était contentée d'émettre un certain nombre de réflexions et de considérations générales sans indiquer de préférence pour l'un ou l'autre candidat. Dans le contexte très difficile que vivent les universités, l'Association a estimé que M. Lacroix, un homme énergique, est la personne la plus en mesure de mener à bien l'inévitable transformation de l'U. de M.

LA COLLATION des grades

Il y avait encore foule, en mai dernier, à la Collation des grades de la Faculté de l'éducation permanente. Il faut dire que l'Université a décerné cette année quelque 734 baccalauréats comportant au moins un certificat de la FEP et qu'environ la moitié des nouveaux bacheliers et bachelères, entourés de leur famille et de leurs amis, ont tenu à être sur place pour recevoir

leur diplôme. La lourdeur et la longueur de la cérémonie protocolaire n'altèrent en rien la joie et la fierté des nouveaux diplômé-e-s dont cette soirée couronne de nombreuses années d'effort. On sait que l'AGEEFEP participe très étroitement à l'organisation de l'événement.

Un nouveau vice-président

Le Conseil de direction de l'AGEEFEP a nommé l'hiver dernier M. Normand Bélisle au poste de vice-président aux affaires académiques. Il succède à Mme Nathalie Durand, qui avait démissionné de son poste en raison d'autres engagements. M. Bélisle, étudiant au Certificat en rédaction, est membre du conseil de direction de l'Association depuis plusieurs années.

Valable le travail en équipe ?

«Peut-on prétendre qu'un étudiant qui participe à un travail en équipe sur un sujet donné soit, à la fin de la session, compétent sur l'ensemble du sujet traité? L'individu est-il vraiment évalué en fonction de son apprentissage personnel ou plutôt selon la performance de son équipe?» Dans le numéro de février 1998 de la revue *Réseau*, c'est le genre de questions que pose M. Pierre Paradis, professeur en sciences de l'éducation à l'Université du Québec à Rimouski. Pour avoir mené une enquête à ce propos auprès d'une centaine d'étudi-

ant-e-s, M. Paradis est enclin à penser qu'il y a risque que le travail en équipe entraîne un «morcellement de l'apprentissage», voire qu'il masque «les incompétences de certains». S'il préfère les méthodes d'enseignement plus individualisées, le professeur ne condamne pas catégoriquement le travail en équipe; il estime cependant que chaque membre devrait être évalué individuellement. Rappelons qu'un règlement de la Faculté de l'éducation permanente permet à un étudiant-e de préférer un travail individuel à un travail en équipe sauf lorsque ce dernier est requis en raison de la nature même du cours.

Marie-Josée Rivest, OMBUDSMAN

Au cours de l'été, M^{me} Marie-Josée Rivest a succédé à M^{me} Lucie Douville au poste d'ombudsman de l'Université de Montréal. Titulaire d'une maîtrise en droit, M^{me} Rivest occupait jusque-là le poste de secrétaire de la Faculté de l'éducation permanente. C'est un comité multipartite, auquel participait d'ailleurs l'AGEEFEP, qui a retenu la candidature de M^{me} Rivest. On sait qu'un ombudsman ne jouit d'aucune autorité décisionnelle, mais son pouvoir moral est considérable au regard des injustices et pratiques discriminatoires que lui soumettent les membres de la communauté universitaire. Au fil des ans, ses recommandations aux autorités contribuent à éliminer bien des irritants dans les politiques et façons de faire de l'Université.

Qui s'instruit... chôme moins!

S'il est vrai que le marché du travail laisse sur le carreau de larges segments de la population, notamment les moins de 24 ans, il demeure toujours vrai que les risques de chômage diminuent avec la scolarité, comme l'indique l'édition 1998 des *Indicateurs de l'éducation*, une publication du ministère de l'Éducation. On y lit ceci : «Chez les diplômées et diplômés de la formation technique collégiale de la promotion 1995-1996, le taux de chômage était de 11,1 % en mars 1997 alors que celui de la population active des 20-24 ans atteignait 15,6 % en 1997. En janvier 1997, les titulaires d'un baccalauréat ayant obtenu leur diplôme en 1996 étaient en chômage dans une proportion de 9,1 %, et ceux et celles qui étaient titulaires d'une maîtrise dans une proportion de 8,1 %.» Ailleurs dans le même document, on évalue qu'il en coûte 153 500 \$ pour former une personne de la maternelle jusqu'au baccalauréat. Comme le dit le célèbre slogan : «Vous trouvez que ça coûte cher l'éducation? Essayez donc l'ignorance!»

Rare et infructueux voyage à Ottawa

L'éducation étant en principe un champ de compétence provinciale, les associations étudiantes du Québec n'ont eu historiquement que

peu de contacts avec le gouvernement fédéral. La dernière année a cependant fait exception. Comme de nombreux autres groupes de la Belle province, la Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente (FAEUQEP), dont l'AGEEFEP est membre, s'est rendue au Parlement fédéral en avril dernier pour faire des représentations au comité permanent des finances de la Chambre des Communes au sujet du programme des Bourses du Millénaire. Le message de la Fédération était sensiblement le même que celui des autres intervenants québécois : le fédéral ferait œuvre plus utile en versant dans le régime québécois de l'aide financière la part qui revient au Québec, soit environ 75 millions par année pendant 10 ans. Avec cette somme, le Québec serait sans doute en mesure d'accorder de l'aide financière aux étudiant-e-s à temps partiel, une mesure attendue depuis plusieurs années (Voir D'Ottawa à Québec, même combat). En outre, la Fédération ne voit pas du tout la pertinence de créer une fondation privée pour distribuer de l'aide financière alors qu'il existe un réseau public qui fait déjà ce travail partout au pays. Rien n'y fit : les caprices du prince ont beau défier toute logique, ils font loi. Tel sera donc le legs de Jean Chrétien à la postérité, lui qui, paraît-il, souhaite par cette prouesse s'ajouter à la liste des immortels de l'histoire canadienne! On croit rêver...

D'Ottawa à Québec, même combat

Revenue d'Ottawa un peu débinée, la FAEUQEP doit par ailleurs demeurer en état d'alerte sur le front du Québec, qui tarde désespérément — il faudra bientôt dire «ridiculement» — à ouvrir le régime de l'aide financière aux étudiant-e-s à temps partiel du postsecondaire, une aide consistant uniquement en prêts et accessible aux personnes inscrites à six crédits de cours ou plus. Par la tranche de leurs droits de scolarité versée au budget de l'aide financière, les étudiant-e-s à temps partiel y contribuent environ six millions de dollars par année; le coût de leur admissibilité au régime a été estimé à quatre millions. Là où l'on glisse dangeusement sur la pente du ridicule, c'est lorsqu'on rappelle que les dispositions de la loi sur l'aide financière autorisant l'ouverture du régime aux étudiant-e-s à temps partiel ont été votées il y a presque 10 ans et que leur application est suspendue depuis lors sous prétexte de pénurie de fonds. Le ministère de l'Éducation a montré des signes de plus grande ouverture récemment, mais seul des gestes concrets pourront vaincre le scepticisme ambiant.

« Le cimetière des rapports »

Au cours des dernières années, depuis le début des États généraux sur l'éducation pour être plus précis, on ne compte plus les rapports, documents d'orientation et autres

grands projets politiques qui s'empilent sur la table des «acteurs» du monde de l'éducation; il est d'ailleurs abondamment question d'un certain nombre d'entre eux dans le présent numéro. Qu'advient-il réellement de ces rapports? Entraîneront-ils des changements concrets? Bien téméraire serait celui qui répondrait «oui». Consolons-nous, toutefois, le système d'éducation du Québec n'est pas le seul à baigner dans la mélasse de l'immobilisme. On en veut pour preuve un article publié dans le numéro de juin de la revue *Le monde de l'éducation*, qui porte le titre évocateur *Le cimetière des rapports*. Vous voyez venir, bien sûr. L'amorce donne le ton : «Dans l'éducation, tous les problèmes sont résolus. Grâce aux rapports officiels, régulièrement commandités par l'autorité politique mais dont le destin ordinaire est d'être enterrés. Jusqu'au jour où l'on ne pourra plus attendre.» Cela se passe en France et l'auteur termine son texte avec cette suggestion : «Peut-être est-il temps de commander un rapport sur les rapports.» N'avons-nous pas bon nombre d'affinités culturelles avec nos cousins français?

Autre sépulture dans le cimetière des rapports?

Au nombre des probables sépultures de ce cimetière des

rapports, on pourrait bientôt compter l'étonnant projet, annoncé conjointement par les ministres Marois et Rochon, de concentrer dans l'ordre collégial la formation des infirmières et des infirmiers et de fermer pour ainsi dire la porte au baccalauréat en sciences infirmières qu'offrent des universités québécoises, dont évidemment l'U. de M. Le rôle des universités se serait dès lors limité au perfectionnement du personnel infirmier, encore que les autorités ministérielles aient soulevé l'idée que le baccalauréat puisse être accessible à un certain nombre de personnes, par exemple des étudiant-e-s déjà engagés dans des études universitaires qui souhaiteraient changer d'orientation! Byzantin? «Mets-en», comme disent les jeunes. Visiblement cousu de fil blanc, le projet n'a probablement pas résisté à la vague de protestation qui a déferlé des universités, et plus particulièrement à l'argument suivant : compte tenu de la complexité croissante du monde de la santé, comment peut-on croire qu'il soit sage de limiter aussi singulièrement et de façon aussi autoritaire la formation des infirmières et infirmiers? La présence dans le décor du ministre de la Santé n'avait à cet égard rien de rassurant. Un calme profond — serait-ce par harsard l'agonie? — a toutefois succédé au tumulte. Bon nombre d'observateurs n'attendent plus que la date des funérailles qui, si elles ont bel et bien lieu, seront célébrées dans une grande dis-cré-tion...



la
Faculté
de l'éducation
permanente



Université
de Montréal

CERTIFICAT

certificat en
**santé mentale : fondements
et pratiques d'intervention**

Ce certificat, unique au Québec, vous permet d'utiliser de nouvelles approches dans votre pratique professionnelle. Il couvre l'ensemble des dimensions de la santé mentale sur les plans biologique, social, juridique, politique et éthique dans un contexte d'interdisciplinarité et de coopération avec la personne et son milieu.

Conseils en formation
(sur rendez-vous, sans frais)

Date limite d'admission : le 1^{er} novembre 1998
Renseignements

1 800 363-8876
(514) 343-7492

<http://www.umontreal.ca>
info@fep.umontreal.ca

la
faculté d'évoluer

